



MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Chavannes-le-Chêne, le 08 novembre 2016

Préavis no 04/2016

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT

le budget 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2017 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune, ainsi que les charges imposées par le canton, groupement scolaire et social :

Charges

Transports publiques : Les participations communales au déficit des transports publics continuent à augmenter par rapport à 2015, les chiffres passent de **CHF 8'258.35 à CHF 12'000.00**

Bâtiments : Les montants suivants ont été prévus :

CHF 10'000.00 pour l'aménagement des anciennes salles de classe en locaux à louer et divers travaux.

CHF 35'000.00 pour la rénovation des douches & des vestiaires ainsi que divers travaux à la grande salle

Ecoles : Augmentation des coûts scolaires qui passent de CHF 127'629.90 en 2015 à CHF 139'000.00 budgétés en 2017.

Défense contre incendie : Le coût par habitant a pris l'ascenseur. Nous étions à **CHF 8'697.85** en 2015 et le montant annoncé pour 2017 est de **CHF 12'600.**

Sécurité sociale : Les coûts sociaux sont en augmentation d'environ **CHF 25'000.00** par rapport à l'année 2015.

Eau : Une somme de **CHF 40'000.00** a été mise au budget pour le changement des compteurs et le bouclage du chemin des Epinettes.

Revenus

Impôts : Les rentrées relatives aux impôts sont estimées à la hausse suite à l'augmentation de la population.

La Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2017, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2017, est arrêté comme suit :
Total des Dépenses : **CHF 1'012'800.00**
Total des Recettes : **CHF 1'017'800.00**
soit un excédent de revenus de **CHF 5'000.00**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



F. Marmier



La Secrétaire



N. Mercier